



EDITO DE LA PRESIDENTE

Chers adhérents,

L'année 2020 si particulière s'achève, elle aura bousculé nos certitudes, nos désirs, nos modes d'organisations. Dans cette tempête, les collectivités territoriales ont su faire preuve de réactivité, de dynamisme dans la gestion de cette crise sanitaire et économique.

L'année 2020 aura en effet été riche d'enseignements. Nous pouvons retenir l'adaptation de l'organisation des services et leur implication motivées par le sens du service public. Nous pouvons également retenir que la gestion de cette crise a réinterrogé les relations entre les collectivités et l'Etat tant au niveau de la gestion des établissements sociaux et médico-sociaux, qu'au niveau de l'application des mesures financières. La mise en musique des mesures gouvernementales au niveau local n'a pas

... suite page 2

SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRESIDENTE

DOSSIERS

- 3-4 Taxe d'habitation des résidences principales : le bloc communal subira-t-il l'impact de la crise sanitaire ?
- 5-6 La Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse fait le choix d'un emprunt éthique

VIE DE L'ASSOCIATION

- 6 Webinaire sur la loi de finances 2021
- 7 Actualité en bref des groupes de travail
- 8-9 Les travaux de l'AFIGESE
- 10-11 Lauréats du Prix du Mémoire de Master 2020 et lancement du Prix 2021
- 12 Vigie Publique, une association d'étudiants à votre service
- 13-14 Formez-vous à distance avec l'AFIGESE

ACTUALITE DES ADHERENTS

- 15 Bienvenue aux nouveaux adhérents
- 15 Offres d'emplois

ON EN PARLE

AGENDA



Françoise Fleurant-Angba
Présidente de l'AFIGESE

... suite de l'édito

toujours été évidente et fluide.

Nous avons également prouvé la réactivité de l'AFIGESE à être présente aux côtés de ses adhérents en poursuivant l'organisation des groupes de travail au sein desquels les retours d'expériences ont été précieux, en proposant des moments de débats d'actualité avec les webinaires, en transformant son offre de formation en distanciel pour accompagner les agents et les élus dans l'évolution de leurs compétences.

Nous espérons que l'année 2021 puisse nous permettre de nous retrouver en des temps plus conviviaux au sein de l'ensemble de nos activités, notamment à l'occasion de nos prochaines Assises qui se tiendront les 6, 7 et 8 octobre 2021 à Antibes Juan-les-Pins.

D'ici-là, retrouvez toute l'actualité de nos travaux dans cette lettre d'information et nous vous donnons rendez-vous lors de notre prochain webinaire consacré à la loi de finances 2021 décryptée par nos experts.

Je vous souhaite une très belle année 2021, remplie de bonheur et de couleurs, pleine de succès et de réussite dans vos projets !

5 bonnes raisons d'être adhérent à l'AFIGESE

1. Adhérer à l'AFIGESE vous permet d'intégrer le **réseau de professionnels** en finances, gestion et évaluation des politiques publiques travaillant en collectivités territoriales. Véritable réseau de praticiens, vous bénéficiez d'un partage d'expériences entre pairs que vous ne trouverez nulle part ailleurs à travers la participation aux groupes de travail thématiques et sur le Groupe Communauté AFIGESE sur Linked In.
2. Adhérer à l'AFIGESE vous permet de bénéficier de **tarifs avantageux** aux plus de trente formations dans l'année et aux événements qu'elle organise tel que les Assises de l'AFIGESE.
3. Adhérer à l'AFIGESE vous permet de vous tenir informés de l'**actualité des collectivités territoriales** dans le domaine qui vous intéresse au travers des lettres d'informations de l'association des informations transmises grâce à nos partenaires.
4. Adhérer à l'AFIGESE vous permet d'**approfondir vos connaissances des bonnes pratiques** à travers la réception de guides pratiques, d'ouvrages thématiques mais encore de documents synthétiques sur les sujets qui vous intéressent. L'ensemble des publications sont diffusées gratuitement aux adhérents.
5. Adhérer à l'AFIGESE vous permet de **diffuser gratuitement vos offres d'emplois** auprès du réseau de l'association. Un moyen rapide et efficace de trouver votre perle rare !

Montant de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales : le bloc communal subira-t-il l'impact de la crise sanitaire ?

A compter de 2021, avec la mise en œuvre de la refonte fiscale, communes et EPCI se verront compenser la totalité du montant de la taxe d'habitation (TH) des résidences principales.

Le montant de cette compensation sera déterminé à partir du rôle de taxe d'habitation 2020 auquel s'ajoutera la moyenne des rôles supplémentaires de taxe d'habitation des résidences principales sur la période 2018 à 2020.

La crise sanitaire et ses conséquences sur les conditions d'émission du rôle général de taxe d'habitation 2020 par les services fiscaux impactera-t-elle les collectivités par ricochet ?

La communication aux communes et aux EPCI des bases définitives de taxe d'habitation a fait ressortir au mieux une progression plus faible, voire atone, des bases d'imposition de taxe d'habitation en 2020 et, au pire, une baisse importante qui interroge puisque cela traduirait une évolution physique des bases négatives dans un certain nombre de communes ou d'arrondissements.

Il ressort en effet de l'examen minutieux, par un bon nombre d'observatoires fiscaux, du rôle général de taxe d'habitation, effectué en comparaison avec celui de 2019, qu'un certain volume d'avis d'imposition n'ont pas été émis lors de la campagne de l'impôt sur le revenu / taxe d'habitation dite IR/TH.

Cette campagne IR/TH permet aux agents des services des impôts

des particuliers (SIP) de mettre à jour les impositions à la taxe d'habitation lorsque cela s'avère nécessaire, notamment pour prendre en compte les déménagements des contribuables.

A partir des données de la déclaration de revenus, les services fiscaux doivent identifier les locaux imposables à la taxe d'habitation occupés par chaque foyer, qu'il soit imposable ou non.

C'est d'ailleurs dans les secteurs les plus denses, où la rotation des occupants de logements est plus élevée, qu'ont été constatées les baisses de base d'imposition les plus importantes.

Les services fiscaux peuvent également procéder, chaque année, à la relance des propriétaires de logements vacants à la taxe d'habitation de l'année écoulée. Cette démarche est obligatoire dans les zones dites tendues en matière d'accès au logement.

Les réponses à ces lettres de demande d'information sur l'état d'occupation des logements sont également traitées lors de la campagne IR/TH.

En 2020, compte-tenu de la survenue de la crise sanitaire, une mise à jour du plan de continuité d'activité de la DGFIP s'est opérée. Si l'établissement des impôts locaux (dont la mise à jour des bases) figure bien parmi les missions recensées comme indispensables au fonctionnement des missions essentielles de l'Etat et des administrations publiques, son aspect prioritaire en matière de taxe d'habitation en cette année cruciale pour le bloc communal n'a pas été



mis en avant auprès des directions départementales des finances publiques.

Lors du confinement, les ressources et les compétences n'ont pu être correctement mobilisées en ce sens par les DDFIP à défaut de pouvoir recourir suffisamment au télétravail. Les conditions de la reprise progressive d'activités ont vu la priorisation de la campagne IR, mais en mode dégradé, compte tenu du contexte sanitaire encore très difficile. Les missions relatives à la fiscalité des particuliers sont passées d'une priorité basse à moyenne.

Ainsi, l'émission du rôle général de taxe d'habitation n'a pu se dérouler normalement en 2020. Cependant, les services des impôts des particuliers peuvent poursuivre les travaux de gestion de la taxe d'habitation après l'émission de ce rôle par le biais de rôles supplémentaires jusqu'en fin d'année 2021. Les collectivités percevront donc des recettes fiscales relatives à la TH 2020 au titre des rôles supplémentaires au cours des prochains mois.

Cette situation vient heurter de plein fouet le calendrier de mise en œuvre de la refonte fiscale et en particulier le calcul du montant de la compensation à verser aux collectivités qui ne percevront plus de taxe d'habitation au titre

... des résidences principales à compter de 2021.

Un certain nombre de collectivités ont très rapidement alerté leur DDFIP/DRFIP de cette situation qui a pu être évoquée lors de la commission finances de France Urbaine, le 25 novembre dernier, avec la conseillère finances locales du cabinet du ministre Dussopt. Cette dernière a confirmé la prise en compte de ce sujet par la DGFIP avec la tenue d'une réunion au même moment.

Quel traitement des rôles supplémentaires de TH 2020 ?

Deux questions se posent dans la perspective du calcul du montant de la compensation et la fixation du coefficient correcteur lié à l'affectation du foncier bâti départemental aux communes à l'échéance de mars prochain avec la communication des éléments nécessaires au vote des taux.

Une première interrogation concerne le traitement des rôles

supplémentaires de TH 2020 émis jusqu'au 2 décembre qui sont considérés, d'un point de vue comptable, comme des rôles complémentaires : seront-ils comptabilisés au même titre que le rôle général ou intégrés à la moyenne des rôles supplémentaires 2018-2020 ?

Sur le moyen terme, une seconde question se pose sur la prise en compte des rôles supplémentaires émis en 2021 au titre de la TH 2020. Compte-tenu de l'ampleur des travaux qu'ils restaient à conduire et du délai très court pour émettre les rôles supplémentaires avant le 2 décembre pour les SIP, les montants de ces rôles perçus en novembre et décembre par le bloc communal indiquent qu'ils ne permettent pas de rattraper le décalage constaté en termes de recettes fiscales.

La prise en compte de cette situation exceptionnelle qui peut déboucher sur des montants de rôles supplémentaires conséquents en 2021 au titre de la TH 2020 pour un certain nombre de collectivités ouvre l'hypothèse d'une revoyure du montant de la compensation pour 2022, une fois clôturés les travaux

de gestion du millésime 2020.

Si la première question semble pouvoir trouver une réponse positive à confirmer par la communication par les services fiscaux aux collectivités locales des éléments précis du calcul de la compensation, la seconde nécessiterait une évolution législative.

A tout le moins, communes et EPCI doivent examiner attentivement le rôle général de TH 2020 et les montants de rôles supplémentaires perçus en fin d'année et se rapprocher du service fiscalité directe locale de leur DDFIP afin de partager cette analyse et dialoguer sur la poursuite des travaux de gestion en 2021.

Le groupe de travail Fiscalité et Dotations sera très vigilant à l'évaluation de cette situation et à son suivi en lien avec les associations d'élus locaux.

Christelle GAUCHER, pilote du groupe de travail Fiscalité et Dotations de l'AFIGESE

6ème Rendez-vous des finances locales le 26/01

Relance, fiscalité, investissement : reconstruire vos finances à l'ère Covid

- Une journée en digital pour vous aider à reconstruire les finances de votre collectivité
- Conjoncture, relance, fiscalité : décryptez les grands défis qui vous attendent grâce aux experts

AVANTAGE ADHERENTS AFIGESE

20% de remise sur le tarif général collectivités 100% digital. Demandez le code auprès de nous : contact@afigese.fr

**ADHERENTS :
20% de remise**

**6^e Rendez-vous
des finances locales**

**Rendez-vous
Mardi 26 janvier 2021 • webconférence**

LES ÉVÉNEMENTS
la Gazette **afigese**

La Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse fait le choix d'un emprunt éthique

Pour la première fois, la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (136 000 habitants) située dans le département de l'Ain (01) a fait le choix d'une offre bancaire qui n'était pas la plus basse mais la plus éthique. Cet emprunt concerne le financement des investissements 2020 et s'inscrit dans une démarche plus globale de transition écologique menée par la collectivité. Walter Martin, Vice-Président délégué aux finances, nous explique la démarche.

Quelles ont été les motivations pour la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse (CA3B) d'opter pour le financement éthique de ses investissements ?

Ce choix répond à deux stratégies de la CA3B. La première est la diversification et la sécurisation de son financement. C'est dans ce cadre que nous avons adhéré à l'Agence France locale en deux phases en optimisant le coût de l'entrée en capital sur quatre budgets annexes faiblement endettés mais porteurs d'investissements lourds dans les années à venir. Attirer de nouveaux acteurs bancaires permet de diversifier nos sources. La deuxième est la mise en cohérence de toutes les actions de la CA3B avec l'un des deux piliers de son projet de territoire : la transition écologique. L'Accord de Paris en a fait le constat, le secteur financier concourt fortement au financement du modèle fossile et pas suffisamment à la transition écologique. L'un de ses axes est donc de réaliser la transition écologique de la finance. Notre campagne d'emprunt est donc

la simple application de l'Accord de Paris à notre échelle locale.

Comment avez-vous procédé pour la mise en œuvre d'une telle stratégie ?

Le cahier des charges classique de nos campagnes d'emprunt a été mis à jour pour intégrer deux nouveautés. D'abord, la rupture avec le classique unique critère du taux proposé. La CA3B ouvre une deuxième dimension pour guider son choix. Les banques sont en capacité d'offrir à leurs clients, comme les collectivités, des taux très bons mais à l'empreinte carbone parfois élevée. Au seul taux d'intérêt, nous ajoutons donc comme critères l'empreinte carbone et le modèle économique du prêteur. C'est un message fort que nous envoyons pour nous assurer que les taux que l'on nous propose ne sont pas issus de la rentabilité des produits d'énergies fossiles ou d'autres activités polluantes.

Ensuite, notre cahier des charges met en avant nos propres engagements : si nous demandons à la banque d'être transparente, nous devons l'être aussi. C'est le sens de notre « budget vers la transition écologique » qui flèche tous nos crédits favorables à l'environnement et permet donc d'assurer la traçabilité de l'argent qui nous est prêté.

Sur la dizaine de banques qui a répondu à notre cahier des charges, seule une a pu démontrer ses engagements, la NEF. Nous l'avons choisi pour 2 M€. Parions que d'autres rejoindront ce créneau rapidement.



Walter Martin, Vice-Président délégué aux finances de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

Cette démarche s'inscrit dans une démarche plus globale de transition écologique. Comment la direction financière s'inscrit-elle dans cette démarche ?

Dès ma désignation comme Vice-président aux finances, j'ai souhaité que la direction des finances soit un acteur central de la transition écologique. En effet, sa transversalité, le caractère structurant de ses procédures et sa vision de ce qui est soutenable en termes de prospective financière la rendent légitime pour porter un tel changement de pratiques.

Dès le budget précédent, un exercice de budgétisation verte avait eu lieu. C'est-à-dire l'identification de tous les crédits favorables à l'environnement dans le budget primitif 2020. Mais ce travail avait eu lieu une fois les arbitrages terminés. L'exercice avait néanmoins permis de lancer un dynamique : ...

... comment accroître d'année en année cette part des crédits ?

J'ai donc souhaité cette année que le travail nourrisse les arbitrages politiques. Le Bureau communautaire a donc validé un corpus de règles à partir desquelles les crédits proposés en arbitrages budgétaires ont été classés. En janvier, lors des réunions de décision politiques, nous pourrons nous appuyer sur cette classification pour monter le budget. La pandémie nous impose une discipline budgétaire stricte, il y a aura des choix politiques à réaliser, ils pourront l'être aussi à l'aune de leur impact sur l'environnement. L'investissement est encore plus spécifiquement concerné, les projets étant notés plus finement sous 8 dimensions selon leur apport à la

transition écologique.

Enfin, voter des crédits est bien, les dépenser est mieux : c'est pourquoi j'ai souhaité que le logiciel financier puisse être mis à profit. Ainsi, sur l'exercice 2021, lorsque les comptables traiteront les factures, ils devront, outre leur imputation et nature comptable, indiquer leur affiliation au budget vert. C'est le seul moyen d'illustrer la réalité de l'effort que nous faisons pour la transition écologique.

Notre budget étant entièrement analytique et par politiques publiques, nous pouvons rapidement voir quelles sont celles sur lesquelles nous devons progresser dans les années à venir. L'intégration des outils du budget vert avec ceux du

plan climat air énergie, comme le bilan carbone ou les objectifs de production d'énergie renouvelables sont des perspectives de travail.

Toute cette démarche budgétaire est copilotée administrativement par la direction des finances et l'unité transition écologique : elle est une démarche d'amélioration de nos politiques publiques, elle aussi un mouvement de dynamique interne : ce sont des réunions participatives associant des agents volontaires qui ont élaboré le projet de méthode et qui ont en atelier (ou plutôt en visioconférence) débattu et classé les crédits.

Prochain Webinaire Loi de finances 2021

afigese



21 janvier 2021
14h - 17h

Webinaire d'actualité

une Loi de Finances 2021
marquée du sceau du COVID-19
Plan de relance, mesures d'urgence et après ?



Au programme :

1. Dotations, les diamants seront-ils éternels ?, Yann Goubard, Directeur financier du Département de la Seine Maritime
2. Ressources des collectivités : une composante locale qui s'efface au profit de transferts de fiscalité nationale, des indicateurs financiers à dépoussiérer, Christelle Gaucher, Cheffe de service Fiscalité et dotations à la Communauté d'Agglomération du Pays Basque
3. Nouveaux mandats ou nouvelle donne ? Les finances décentralisées à la croisée des chemins, Luc Alain Vervisch, Directeur des Etudes de La Banque Postale

Inscription en ligne sur [afigese.fr/évènements](https://afigese.fr/evénements)

ACTUALITE EN BREF DES GROUPES DE TRAVAIL

Un groupe commun Dette et Qualité des Comptes !

Une rencontre exceptionnelle a été organisée entre les membres des groupes « Dette et Financement de Projets » et « Qualité des Comptes et Certification ». Cette collaboration fructueuse a permis de dresser un état des lieux des pratiques et problématiques comptables relatives aux emprunts. Par exemple, les membres se sont interrogés sur la pertinence de l'écriture en Dépense/Recette réelle au chapitre 16 des emprunts revolving. La question du traitement d'un emprunt signé non mobilisé a également été soulevée. Les membres des deux groupes réfléchissent à de multiples propositions pour tenter de résoudre les problèmes identifiés. Ces propositions seront transmises aux Services de l'État.

Le groupe de travail Fiscalité et Dotations et les projets de loi de finances

Les membres de ce groupe se sont réunis à la rentrée afin d'évoquer les nombreux enjeux liés à la fois aux projets de loi de finances rectificatives (PLFR 3 et 4) et au Projet de Loi de Finances 2021.

La problématique de la collecte et la transmission des états déclaratifs par les plateformes de location en ligne a été discutée au sein du groupe. Cet enjeu relatif à la taxe de séjour est majeur et nombreuses propositions ont été formulées pour fiabiliser les données et optimiser la collecte.

Le Groupe de travail Dette et Financement de Projets se met au vert

Cet été, après avoir évoqué les expériences de chacun en termes de gestion de dette et de trésorerie pendant le confinement, les membres du groupe de travail ont évoqué le sujet de la finance verte. Ce modèle de financement « vert » s'étend d'année en année et peut être pertinent pour les collectivités compte-tenu de leurs domaines d'actions en lien avec les problématiques environnementales (gestion des déchets, transports en commun, gestion de l'eau, infrastructures basse consommation...). Ce riche sujet s'étend au-delà de l'emprunt vert et de nombreuses collectivités travaillent aujourd'hui sur la mise en place d'initiatives durables.

Productions : les fiches à l'honneur !

Al'instar du groupe Pilotage et Outils d'Aide à la Décision qui a publié en 2020 une série de Fiches Pratiques du Pilotage sur les indicateurs RH, de nombreux groupes se



tournent vers ce format.

Ce format « fiches » permet de proposer un contenu ciblé et accessible qui peut être complété régulièrement en fonction de l'actualité ou de nouveaux besoins. Il combine méthodologie et retour d'expériences des membres rédacteurs.

En 2021, les fiches seront à l'honneur :

- Le groupe Qualité des Comptes et Certification prépare des fiches comptables
- Le groupe Nouveaux Périmètres, Transferts de Compétences et Mécanismes de Financement vient de terminer une série de fiches sur les charges et flux financiers associés aux transferts de compétences
- Le groupe Dématérialisation finalise une série de fiches pratiques.



Participez à un groupe de travail, contactez Mathilde Mandelli : m.mandelli@afigese.fr

TRAVAUX

Les fiches pratiques du pilotage / Série 1 : les indicateurs RH Groupe de travail «Pilotage et Outils d'Aide à la Décision» de l'AFIGESE

Dans un contexte d'évolution des organisations, de transformation des métiers, d'enjeux d'optimisation, le groupe de travail « **Pilotage et Outils d'Aide à la Décision** » a pris le parti de travailler sur des fiches pratiques afin d'accompagner le développement de tableau de bords. Pour la première série de fiches, le groupe s'est focalisé sur le **pilotage de la masse salariale** et propose **les essentiels des indicateurs RH**. Ces fiches constituent une première aide à la construction d'indicateurs de base pour un contrôleur de gestion qui souhaiterait développer des tableaux de bord, supports indispensables au dialogue de gestion et au partage d'analyses.

« *Nous avons construit ces fiches en nous basant sur nos expériences et nos difficultés. Ce contenu, j'aurais aimé l'avoir lors de ma prise de poste !* », Christine Carraco, co-pilote du Groupe de travail Pilotage et Outils d'Aide à la Décision

Cette première série aborde quatre grandes thématiques : la masse salariale, les effectifs, l'absentéisme, les formations. Pour chaque thématique, différents indicateurs sont proposés et de nombreux conseils sont fournis pour leur utilisation. L'expérience des membres du groupe de travail permet d'allier théorie et conseils pratiques.

L'ouvrage est disponible gratuitement en format dématérialisé sur la boutique en ligne de l'AFIGESE : afigese.fr/boutique



Répondez à l'enquête universitaire sur la résilience financière des collectivités

Vous êtes membres de la direction générale ou financière de votre collectivité (DGS, DGA, directeurs, responsables, chefs de services, cadres managers au sein des directions générale, ressources, finance, budget, Achat et Commande Publique, Contrôle de Gestion, Performance, Evaluation...)? Alors, cette recherche a besoin de votre expertise pour mettre en lumière les défis et les capacités des collectivités à faire face aux chocs et aux crises et assurer leur résilience financière.

L'enquête fait partie d'un projet de recherche sur la «résilience financière des collectivités locales», mené en parallèle auprès de collectivités locales allemandes, italiennes et britanniques, par un groupe de chercheurs de 6 universités européennes.

En plus de soutenir la recherche, cette enquête constitue la base d'une auto-évaluation de vos capacités de résilience organisationnelle.

Ainsi, après y avoir répondu, vous accéderez à des informations sur la résilience financière qui vous aideront à interpréter vos réponses et à identifier les principales dimensions et capacités que votre organisation a adoptées, ou qu'elle pourrait développer. Dans quelques semaines, vous pourrez également les comparer avec vos homologues nationaux et européens grâce à une synthèse des résultats de l'ensemble de l'enquête.

> *L'enquête est diffusée par mail aux adhérents du secteur public. Si vous ne l'avez pas reçu, merci de nous contacter.*

LIVRE BLANC 2020 DE L'AFIGESE



Les agents territoriaux ont su faire preuve de résilience pour poursuivre leurs missions tout en faisant face aux contraintes de cette période si singulière. Les professionnels des finances publiques, de la gestion, du management public local et de l'évaluation des politiques publiques ont adapté leurs pratiques pour maintenir l'activité.

La crise sanitaire, les nouvelles mandatures et les plans de continuité d'activité n'ont pas entravé leur capacité à se réinventer.

Principes d'ingénierie tarifaire bouleversés, réflexion sur une péréquation au service de territoires les plus touchés, budget des collectivités à l'épreuve d'une période incertaine... Le réseau de l'AFIGESE n'a eu de cesse d'échanger sur les modalités d'adaptation face à des enjeux financiers, sociaux et organisationnels grandissants.

Ces réflexions sur la capacité de réaction des collectivités face à la crise n'ont pas écarté les questionnements sur le long terme. Les groupes de travail ont poursuivi leurs travaux sur l'articulation entre les fonctions de pilotage, l'actualisation des indicateurs financiers ou la défense d'un projet d'Agence Fiscale.

Au sein de ses groupes de travail, lors de ses formations ou dans ses publications, l'association

valorise les bonnes pratiques, les outils et les expériences pouvant accompagner les agents territoriaux face aux évolutions permanentes au sein des collectivités.

Ce quatrième Livre Blanc de l'AFIGESE, édité en partenariat avec « la Gazette des Communes », illustre ce mouvement continu de recherche, d'approfondissement des pratiques et de réflexion pour un service public pensé au plus proche des attentes des citoyens et des élus. Il présente un panel des questionnements en cours au sein du réseau de l'association et cherche à proposer des pistes de réflexions pour répondre aux enjeux d'une période inattendue.



Le Livre blanc de l'AFIGESE 2020 est diffusé en supplément à La Gazette des Communes du 14 décembre 2020. Il est également disponible en téléchargement PDF sur notre site internet, rubrique Actualité.

L'évaluation des politiques publiques à l'honneur

Les politiques mises en œuvre de concert par l'Etat et les collectivités territoriales sont trop souvent « le parent pauvre » de l'évaluation, constate un rapport de l'Inspection générale de l'administration (IGA), qui a été remis à la ministre en charge de la Cohésion des territoires. Ce rapport, commandé peu avant la crise sanitaire et pour lequel l'AFIGESE a été auditionnée, précise que les administrations centrales et les grandes collectivités disposant de moyens parfois conséquents pour mener des travaux en la matière, investissent peu le champ des politiques publiques communes à l'Etat et aux entités publiques locales, qui pourtant n'a cessé de s'élargir ces dernières années.

Le rapport du Conseil d'Etat formule 20 propositions pour mieux évaluer les politiques et mieux les partager. L'étude montre que l'évaluation des politiques publiques a beaucoup progressé, mais reste encore trop éloignée du monde de la recherche et souffre parfois de faiblesses organisationnelles. Surtout, elle n'est pas assez partagée avec les citoyens et utilisée par les décideurs. Les 20 propositions ont pour ambition de se donner les moyens de mieux évaluer, renforcer le cycle vertueux de l'évaluation et utiliser réellement les évaluations dans la délibération démocratique et l'action publique. Pour cette étude, l'AFIGESE a été auditionnée en début d'année et se félicite que sa parole ait été entendue.



Ce rapport est disponible en téléchargement sur le site de l'AFIGESE/actualités



Ce rapport est disponible en téléchargement sur le site de l'AFIGESE/actualités

Félicitation aux lauréats du Prix du Mémoire de Master 2020 !

La 14ème édition du Prix du Mémoire de Master, organisé par l'AFIGESE en partenariat avec La Banque Postale des Collectivités Locales, Fondafip et La Revue Française de Finances Publiques a réuni des candidatures de qualité. Ce prix récompense les mémoires de master professionnels et master recherche en finances publiques, contrôle de gestion publique, évaluation des politiques publiques et management public. Nous remercions l'ensemble des candidats à ce Prix pour la qualité de leurs travaux. Nous sommes heureux de vous présenter les trois lauréats de cette année dans la catégorie « Master Professionnel ».

Le Premier Prix, Première Nommée, est décerné à **Delphine SPYCHIGER**, étudiante en Master 2 Management des collectivités territoriales à l'Université de Pau et des pays de l'Adour, IAE de Pau-Bayonne, our son mémoire intitulé «**Concevoir et faire vivre un projet de service performant en médiathèque**». La réflexion met en évidence qu'un projet de service performant est en amont celui qui met en place des éléments à la fois indispensables mais aussi particulièrement innovants, plus orientés vers l'association des citoyen.ne.s sous l'impulsion de la démocratie participative. La réflexion s'attache à montrer aussi que l'intégration des démarches d'évaluation et puis d'activation du dialogue de gestion sont nécessaires à faire vivre durablement et de façon performante un projet de service. Ce mémoire formule de nombreuses hypothèses qui construisent le propos et conduisent à des conclusions pertinentes. Le jury salue la qualité du travail et l'investissement de l'étudiante (160 pages). C'est un travail pratique qui propose des solutions opérationnelles.

Le Premier Prix, Seconds Nommés, est décerné à **Nicolas-Henri ANTHEAUME, Lucinne THIONNET et Thomas MISAKOGLU**, étudiants en Master Finances des collectivités territoriales et des groupements à l'Université de Bourgogne Franche-Comté pour leur mémoire intitulé «**Valeur vénale administrée versus valeur locative administrée comme base d'imposition de la fiscalité foncière** ». Ce mémoire très bien construit met en évidence que la base de l'impôt foncier, qu'elle soit la valeur vénale administrée ou la valeur locative administrée, n'a pas d'importance pourvu qu'elle corresponde aux réalités du territoire dans une adaptation constante à leurs évolutions. Le jury a apprécié la fait que ce mémoire pose les bases d'une vraie réflexion et soumet des propositions originales même si parfois ambitieuses !

Le Troisième Prix est décerné à **Pascal FRUCQUET**, étudiant en Master 2 Management des collectivités territoriales à l'Université de Pau et des pays de l'Adour, IAE de Pau-Bayonne pour son mémoire intitulé «**Ville Intelligente - Entre enjeux de souveraineté et mutations du pilotage des villes : le cas de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées** ». Le mémoire a pour double fil conducteur la question de la mesure de la performance globale et multidimensionnelle des politiques « Ville Intelligente », et les modalités de mise en oeuvre à privilégier par les collectivités locales pour maximiser cette performance. Le jury souligne l'originalité et l'intérêt pour les collectivités locales du sujet choisi. Ce travail, mettant en relief différents modes de gestion des systèmes d'information propose une méthodologie structurée et développe une partie sur son expérimentation. Le jury souligne ainsi la pertinence des apports de ce mémoire.

LE PRIX DU
MÉMOIRE
DE MASTER
2020

REMISE des
dossiers avant
le 2 novembre
2020

Prolongation du délai de
remise des candidatures

DEPUIS 2005, L'AFIGESE
RECOMPENSE LES
MEILLEURS MÉMOIRES DE
MASTER DANS SES
THÉMATIQUES D'ACTIVITÉ

DEUX CATÉGORIES
Master Professionnel et Master Recherche

THÉMATIQUES DE TRAVAIL
Finances Locales
Evaluation des Politiques Publiques
Gestion Publique Locale
Management Public Local

Dotation
Globale de
4000 euros

TÉLÉCHARGEZ LE DOSSIER
DE CANDIDATURE
► www.afigese.fr

afigese
En partenariat avec :

BANQUE
POSTALE
COLLECTIVITÉS
LOCALES

REVUE
FRANÇAISE DE
FINANCES
PUBLIQUES

FONDAFIP



Le Prix du Mémoire de Master 2021

Depuis 2005, l'AFIGESE récompense les meilleurs mémoires de master dans ses thématiques de travail.

DOTATION GLOBALE 4000 EUROS

Remise des dossiers avant le **16/10** 16 octobre 2021

QUATRE THEMATIQUES

- Finances Locales
- Evaluation des politiques publiques
- Gestion Publique Locale
- Management Public Local

DEUX CATEGORIES
Master Professionnel et Master Recherche

En partenariat avec :



Devenez ambassadeur du Prix du Mémoire de Master 2021 auprès des universités !

En partenariat avec Fondafip, La Revue Française des Finances Publiques ainsi que La Banque Postale des Collectivités Locales, l'AFIGESE organise la treizième édition du Prix du Mémoire de Master de l'AFIGESE 2021 !

Ce concours récompense les meilleurs mémoires réalisés par les étudiants inscrits pendant l'année universitaire 2019-2020, en deuxième année d'un Master dont la spécialité est centrée sur **les finances locales, la gestion publique locale, l'évaluation des politiques publiques locales ou le management public local**, cette dernière thématique étant au croisement des trois premiers thèmes.

Deux catégories peuvent candidater : les Master Professionnels et les Master Recherche.

Devenez ambassadeur du Prix auprès des universités !

Vous êtes adhérent à l'AFIGESE et entretenez un lien particulier avec une université (ancien étudiant, chargé de cours...) ? Devenez ambassadeur du Prix du Mémoire de Master auprès d'une université ! Votre mission consiste à présenter le Prix et à favoriser la candidature des étudiants.

Vous trouverez sur notre site internet le règlement détaillé, le bulletin d'inscription ainsi que l'affiche que nous vous invitons à bien vouloir diffuser largement auprès de vos contacts universitaires.

Les critères de sélection

Nous vous rappelons que ces prix sont destinés à récompenser des travaux d'étudiants dont la qualité scientifique, la pertinence, l'originalité ou encore l'actualité des sujets traités peuvent contribuer à enrichir la réflexion des élus locaux et des praticiens territoriaux et apporter des réponses aux problématiques des collectivités locales comme à celles de l'Etat.

CONTACTEZ MATHILDE MANDELLI :
M.MANDELLI@AFIGESE.FR / 02 28 25 45 15

Vigie Publique, une association d'étudiants à votre service

La création de Vigie Publique est tout d'abord née du constat que les étudiants qui se destinent à intégrer le secteur public disposent de connaissances et de savoir-faire acquis à l'université, en stage ou bien en apprentissage, mais n'ont que peu d'opportunités de les mettre en pratique avant de débiter leur carrière professionnelle. L'idée a donc été de créer une structure qui puisse permettre aux étudiants de mener des projets en lien avec le secteur public en dehors du cadre universitaire et ainsi **acquérir de l'expérience leur permettant par la suite de mieux intégrer leurs futurs milieux professionnels.**

L'objectif de Vigie Publique est de réaliser des missions auprès d'entités publiques, et particulièrement de petites collectivités territoriales, afin de les aider sur des projets ou problématiques qu'elles ne peuvent pas traiter faute de temps, de ressources humaines et/ou financières. Du fait du parcours et des expériences de l'équipe, l'association a pour l'instant réalisé des missions dans le domaine des **finances et de la comptabilité** auprès de collectivités territoriales de moins de 1500 habitants (analyses des comptes, évaluation a posteriori de la création de communes nouvelles, création d'un plan pluriannuel d'investissement). Toutefois, Vigie Publique est ouverte à d'autres domaines d'intervention en fonction des besoins des entités publiques, notamment de prospective financière, audit organisationnel, aide à la mise en place d'un budget participatif, étude d'impacts de projets, études d'attractivité, enquêtes de terrain, ...

Actuellement, Vigie Publique est une petite équipe composée de membres issus d'écoles et d'universités différentes. Ces membres sont :

- Alex Epée, Président, M1 Droit et Gouvernance publique à l'Université Paris Dauphine - apprenti à la Direction des finances de Grand Paris Seine Ouest
- Pauline Oger, Secrétaire générale, M2 Droit et gestion financière des collectivités publiques, parcours Droit et gestion des collectivités territoriales, à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Paul Coudournac, Trésorier, préparation aux concours administratifs de Sciences Po
- Emeline Roque, Chargée de communication, M2 Communication des organisations à l'Université Sorbonne Paris-Nord
- Samuel Dupont, Chargé d'études et de veille juridique, M2 Droit des Finances publiques à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Les missions sont vastes et sont proposées de manière gratuite par ces étudiants. Une belle initiative que l'AFIGESE a souhaité mettre en valeur.



Contact : Alex EPEE et Pauline OGER
vigie.publique@outlook.fr

VIGIE PUBLIQUE

La fabrique des acteurs publics de demain

Vigie publique est une association de loi 1901, composée d'étudiants souhaitant mettre leurs compétences au service des entités publiques locales.

NOS OBJECTIFS

Donner la possibilité aux **collectivités territoriales** de moins de 10 000 habitants de bénéficier de **l'expertise et des idées** d'étudiants dynamiques et investis.

Permettre à des **étudiants** (futurs agents publics ou non) d'acquérir de l'expérience professionnelle dans le cadre de missions au service de l'intérêt général.

Nos principaux domaines d'intervention

1

Finances/comptabilité

Fiabilisation des comptes
Audit des processus de recettes et de dépenses
Audit des régies

2

Participation citoyenne

Aide à la mise en place d'un budget participatif
Création d'un conseil municipal des jeunes

3

Service public local/intercommunal

Audit organisationnel
Études d'impacts sur les projets de création de communes nouvelles
Aide à l'obtention de subventions
Enquête de terrain auprès des usagers

4

Attractivité du territoire

Études d'attractivités des territoires
Études auprès des populations urbaines

✉ Contacts : vigie.publique@outlook.fr / alexepée@outlook.fr

AFIGESE FORMATIONS

Formez vos agents avec l'AFIGESE :
nos formations à distance



Les prochaines formations en 2021 :

FI	Valoriser les données fiscales pour comprendre, prévoir et fiabiliser les ressources fiscales <i>Niveau sensibilisation</i>	12, 13 et 14/01 VISIO
EVAL	Le pilotage et l'évaluation de l'action publique locale : comment diffuser des pratiques nouvelles dans son organisation ? <i>Niveau perfectionnement</i>	19 et 20/01 VISIO
FI	Réussir la bascule en M57 <i>Niveau sensibilisation</i>	27 et 28/01 VISIO
CG	Optimiser la gestion des subventions des associations : de l'attribution à la lecture des comptes <i>Niveau sensibilisation</i>	25, 26, 27, 28/01 VISIO
FI	Optimiser les ressources financières des collectivités grâce à une gestion active de leur patrimoine <i>Niveau perfectionnement</i>	22, 24 et 26/02 VISIO
CG	Identifier les marges de manœuvres et conduire une démarche d'optimisation dans les collectivités <i>Niveau sensibilisation</i>	2, 3, 4 et 5/03 VISIO
FI	L'évaluation financière des charges nettes dans le cadre d'un transfert de compétences communes / EPCI <i>Niveau perfectionnement</i>	2, 3, 4 et 5/03 VISIO
CG	Comment mener une mission d'audit d'une association ? <i>Niveau sensibilisation</i>	9, 10, 11 et 12/03 VISIO
CG	Mettre en place une comptabilité analytique pour définir la stratégie tarifaire des services publics locaux <i>Niveau perfectionnement</i>	16, 17, 18 et 19/03 VISIO
FI	Acquérir une méthodologie d'analyse de vos activités au regard de la TVA et en comprendre les incidences budgétaires et financières <i>Niveau sensibilisation</i>	23 et 24/03 VISIO
CG	Notions de base de la comptabilité privée <i>Niveau sensibilisation</i>	22 et 23/03 VISIO

Retrouvez l'ensemble des formations proposées au catalogue sur notre site :
www.afigese.fr/catalogue-formations



Pour tout renseignement, contactez-nous :
formation@afigese.fr
02 28 25 45 15

AFIGESE FORMATIONS

Nos formations intra en direction des élus



Les élections municipales ont permis l'accession aux responsabilités de nombreux primo-élus. Pour les accompagner dans l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de leur nouveau mandat, l'AFIGESE organise des sessions de formation intra portant sur les problématiques des finances publiques locales, du contrôle de la gestion locale, de l'évaluation des politiques publiques et des démarches managériales et organisationnelles.

Exemple de programme sur les notions de base de l'élaboration d'un budget :

- Les notions clés du budget communal (cadre juridique et réglementaire, les grands principes et les procédures)
- La construction budgétaire (les recettes, l'analyse des dépenses, les leviers de l'équilibre budgétaire)
- Les acteurs du budget
- Les enjeux (stratégie financière, communication financière)

De plus, toutes les formations présentes au sein du catalogue peuvent faire l'objet d'une adaptation par nos **formateurs qualifiés** pour répondre à un besoin spécifique formulé par les élus de votre collectivité.

Vous ne trouvez pas la formation répondant à vos besoins ? N'hésitez pas à nous contacter, l'AFIGESE se tient à votre disposition et sera ravie de vous apporter une **réponse sur-mesure**, adaptée à vos besoins de formations.

Ils nous ont fait confiance :



Contactez-nous :
formation@afigese.fr
02 28 25 45 15

LES NOUVEAUX ADHERENTS

L'AFIGESE souhaite la bienvenue aux nouveaux adhérents :

Nouvelles collectivités ou nouveaux organismes :

- Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, Ghislain KNEPPER
- Communauté Ouest Rhodanien, Sabine KREMER et Guillaume CORTEY
- Conseil Départemental du Tarn, Marthe PICHOFF et Pauline ISMAILI

Ajout ou remplacement de représentants :

- Métropole Européenne de Lille, Régis DELATTRE
- Communauté d'agglomération Villefranche-sur-Saône, Oriane BRIAN et Laurine VERNAY
- Conseil Départemental du Calvados, Aminata DIA
- Le Havre Seine Métropole, Jean-Louis ROUSSELIN
- Ville d'Orvault, François BONNEAU

MOBILITE DES ADHERENTS

*Vous êtes en charge de nouvelles fonctions ?
Nous vous invitons à nous contacter et ainsi en informer
le réseau de l'AFIGESE. Adressez-nous un mail à :*

l.magnan@afigese.fr

• Frédéric LALEU

Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Saintes, Frédéric LALEU est nommé Directeur Général des Services à la Ville de Saint-Jean-de-Vedas.

• Emmanuel DESCOS

Précédemment Responsable du service patrimoine de la Ville de Villeurbanne, il occupe désormais le poste de Contrôleur de gestion à la Ville de Lyon.

• Angélique MISTRAL

Elle occupe désormais le poste de Directrice générale adjointe des finances à la Communauté Urbaine du Grands Paris Seine et Oise après avoir été Directrice des finances du Département des Yvelines.

• Agnès CHAUVEL

Précédemment Directrice adjointe aux finances au Département des Yvelines, elle est promue Directrice des finances suite au départ d'Angélique MISTRAL.

OFFRES D'EMPLOI

Consultez l'ensemble des offres d'emplois sur notre site internet : www.afigese.fr

Poste	Organisme	Date de publication
Chef de Service Adjoint (H/F) à la DPAS	Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis	22/12
Comptable responsable de l'exécution financière des marchés publics (F/H)	Ville de Suresnes	22/12
Administrateur fonctionnel des logiciels de gestion financière et comptable (H/F)	Ville de Limoges	20/12
Directeur Général Adjoint Finances (H/F)	Communautés de Communes du Pays Rochois	10/12
Analyste financier (H/F)	Métropole Européenne de Lille	09/12
Chargé de mission Financements Extérieurs (H/F)	Plaine Commune	09/12
Responsable de la Gestion budgétaire et comptable (H/F)	Ville de Limoges	05/12
Auditeur (H/F)	Département des Hauts-de-Seine	10/11

On en parle

- «Comment l'ANCT encourage la création de bases adresses locales», Localtis, le 3 décembre 2020
- «Retour d'expérience sur dix ans de pratiques en Seine-Saint-Denis», interview de Gilles Alfonsi, administrateur AFIGESE, Acteurs Publics #148-149, NOVEMBRE 2020-FÉVRIER 2021, p. 106-115
- «La crise a eu un effet accélérateur et révélateur sur la gestion d'une collectivité», lagazettedescommunes.fr, le 3 décembre 2020
- «Tarification ébranlée par la baisse des recettes», La Gazette des communes du 30 novembre 2020, p. 33
- Dossier «Les relations financières entre les collectivités territoriales et leurs partenaires publics et privés», Revue du Gestionnaire Public Octobre-Novembre-Décembre 2020

Rejoignez la Communauté AFIGESE sur Linked In :



Un groupe réservé aux collectivités adhérentes à l'AFIGESE pour échanger, partager vos bonnes pratiques, vos interrogations !

AFIGESE

1, av. de l'Angevinière - BAL n° 3 - 44800 SAINT-HERBLAIN
Tel : 02 28 25 45 15 • Fax : 02 28 25 45 48
Siret 430 454 694 00059 • APE 9499Z
contact@afigese.fr

AGENDA JANV/FEV 2021

19/01	GRUPE DE TRAVAIL Evaluation des politiques publiques
19/01	FORMATION A DISTANCE Le pilotage et l'évaluation de l'action publique locale : comment diffuser des pratiques nouvelles dans son organisation ?
21/01	WEBINAIRE Une Loi de finances 2021 marquée du sceau du Covid-19
25/01	FORMATION A DISTANCE Optimiser la gestion des subventions des associations : de l'attribution à la lecture des comptes
26/01	EVENEMENT La GAZETTE 6 ^{ème} RDV des finances locales
27/01	FORMATION A DISTANCE Réussir la bascule en M57
29/01	GRUPE DE TRAVAIL Pilotage et Outils d'Aide à la Décision
22/02	FORMATION A DISTANCE Optimiser les ressources financières des collectivités grâce à une gestion active de leur patrimoine



Consultez le calendrier complet sur [afigese.fr/Evenements/Calendrier des événements](http://afigese.fr/Evenements/Calendrier_des_evenements)

Directrice de la Publication : Françoise FLEURANT-ANGBA
Comité éditorial : Catherine COULIN, Colette COUTURE-NEULAT, Christelle GAUCHER et Sophie GUIHARD
Rédaction : Colette COUTURE-NEULAT, Christelle GAUCHER, Leslie MAGNAN, Mathilde MANDELLI.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur, des éditeurs ou de leurs ayants droit ou ayants cause est illicite.



www.afigese.fr